RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 07705
Numéro SIREN : 805 247 384
Nom ou dénomination : ABA-WORKSHOP

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt 45611

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2021**

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABA-WORKSHOP — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 57bis rue Raspail - 92300 - LEVALLOIS-PERRET

SIRET : 8 0 5 2 4 7 3 8 4 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

Exercice N clos le : 30 09 2021

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé	**TOTAL (I**	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6495	AG 5087	1408
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	57018	AQ 8862	48156
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1897	AS 423	1474
	Autres immobilisations corporelles	AT	83302	AU 38559	44743
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	6239	BI	6239
	TOTAL (II)	BJ	154951	BK 52931	102020
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1372931	BY	1372931
	Autres créances (3)	BZ	9628	CA	9628
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1236854	CG	1236854
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	13648	CI	13648
	TOTAL (III)	CJ	2633061	CK	2633061
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW			
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM			
	Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2788012	1A 52931	2735081

Renvois:(1) dont droit au bail : — (2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABA-WORKSHOP	Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10000)		DA	10000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport…		DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	1000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	710410
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1033207
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)	DL	1754617
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligatoires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	260000
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs EI)	DV	23463
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	126052
	Dettes fiscales et sociales		DY	542482
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	7725
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	20742
		TOTAL (IV)	EC	980464
	Écart de conversion passif *	**TOTAL (V)**	ED	
		TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2735081

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	- Écart de réévaluation libre	1D	
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	980464
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABA-WORKSHOP — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
			1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	6495	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (dont composants M2)	KP	43166	KQ	KR 13852
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS	667	KT	KU 1230
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport *	KY	40958	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	33341	LC	LD 9003
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	118132	LO	LP 24085
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	6239	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	6239	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	130866	ØH	ØJ 24085

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions : Par virement de poste à poste	Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW 6495	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG	MH 57018	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ	MK 1897	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 40958	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 42344	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 142217	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 6239	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 6239	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 154951	ØM

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CENTRE COMPTABLE NATIONAL

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABA-WORKSHOP — Néant ☑ *

Exercice N clos le : 30 09 2021

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col .1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice : Montant des suppléments d'amortissement (2)	Au cours de l'exercice : Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABA-WORKSHOP — Néant ☐ *

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	4436	PF	651	PG		PH	5087
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	4030	PN	4832	PO		PQ	8862
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	290	QA	133	QB		QC	423
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	2032	QI	8192	QJ		QK	10223
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21111	QM	7224	QN		QO	28335
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	27463	QV	20381	QW		QX	47843
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	31899	ØP	21032	ØQ		ØR	52931

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 : Différentiel de durée et autres	Colonne 2 : Mode dégressif	Colonne 3 : Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 : Différentiel de durée et autres	Colonne 5 : Mode dégressif	Colonne 6 : Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement **TOTAL I**		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**		NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR) : NW — **Total général *non ventilé*** (NS + NT + NU) : NY — **Total général *non ventilé*** (NW – NY) : NZ

CADRE C — **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations		SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



⑦ **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABA-WORKSHOP — Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
			1	2	3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II du CGI) *	3U		TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	135424	4B	4C 135424	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	135424	TV	TW 135424	TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B	6C	6D
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F	6G	6H
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5
	Sur immobilisations - titres de participations	9U		9V	9W	9X
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	2641140	6U	6V 2641140	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	2641140	TY	TZ 2641140	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2776564	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF 1029140	
		- financières		UG	UH	
		- exceptionnelles		UJ	UK 1747424	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI : 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABA-WORKSHOP — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT (1)	À 1 AN AU PLUS (2)	À PLUS D'UN AN (3)
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	6239	UV	UW 6239
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	1372931	1372931	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8786	8786	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	842	842	
Charges constatées d'avance		VS	13648	13648	
	TOTAUX	VT	1402446	VU 1396207	VV 6239
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut (1)	À 1 an au plus (2)	À plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	À plus de 5 ans (4)
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	260000	260000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	126052	126052		
Personnel et comptes rattachés		8C	34517	34517		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33511	33511		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	362924	362924		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	99851	99851		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	11679	11679		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	23463	23463		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7725	7725		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	20742	20742		
	TOTAUX	VY	980464	VZ 980464		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	260000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	23463
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABA-WORKSHOP	Néant ☐*	Exercice N clos le
	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET		3 0 0 9 2 1

I. RÉINTÉGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	1033207
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2888	XE	2888
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	135
	Amendes et pénalités	WJ	135	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	392867
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)			I8	
				- imposées au taux de 0%			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
				TOTAL I			WR	1429097

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV	
				- imposées au taux de 0 %			WH	
				- imposées au taux de 19 %			WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure			WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2	J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 *terdecies*)	PA	
		ZFU – TE (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)		YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
				TOTAL II			XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ Bénéfice (I moins II)	XI	1429097	
	Déficit (II moins I)			XJ
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1429097	XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABA-WORKSHOP — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis– K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	9359

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
	YN		YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	↓		↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABA-WORKSHOP — Néant ☐

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	710099
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	710099

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	710099
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	
(N.B : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	710099

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ
- Engagements de crédit-bail immobilier				YR
- Effets portés à l 'escompte et non échus				YS

DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance				YT	153280
- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	47488
- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	122074
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage				YV	
- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	120468
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	443310

DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE				YW	402
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	24267
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				YX	24669

TVA

- Montant de la TVA collectée	YY	204974
- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	88831

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *	ØB	373070	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%
- Numéro de centre agréé * XP	ZR	0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	RH		

- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

DGFiP N° 2059-A-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABA-WORKSHOP Néant ☐ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I – IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
				Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
					19%	15% ou 12,80%	0%	
		7	8	9		10		11
I – IMMOBILISATIONS *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée +						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)		0				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)		(B) avec une ventilation par taux		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

CENTRE COMPTABLE ALTORIGINAL

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABA-WORKSHOP	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU ☐	Néant ☑ *

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre ☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABA-WORKSHOP Néant ☑ *

❶ Entreprises soumises à l'IS
❷ Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme			
		À 19 %, 16,5%(1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à *sexies*-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à *sexies*-0 *bis* du CGI)	À 15 % ou à 16,5 %(1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col.J= S+D+F-G-H)
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise	ABA-WORKSHOP	Néant ☑ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	**3**					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

(16) **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABA-WORKSHOP			Néant ☐
Exercice ouvert le	01/10/2020 /	et clos le	30/09/2021 /	Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	
- Dont apprentis	YF	
- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	252878
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	252878

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	21018
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	384135
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	41196
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	446349

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 – total 3)	OG	-193471	

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n^{os} 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n^{os} 1329-AC et 1329-DEF.	SA	-193471

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	✔		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	252878	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 9
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX 252878
Période de référence	GY 01/09/2021		GZ 30/09/2021	
Date de cessation	HR / /			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Généralités sur les règles comptables :

Les comptes au 30 septembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue. Les montants résultant d'éventuelles dérogations sont portés au compte "amortissements dérogatoires" qui figure au passif du bilan.

Les durées de vie des différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :
Logiciels et brevets : 1 an
Agencements et installations : 10 ans
Matériel de transport : 3 ans
Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
Mobilier de bureau : 5 ans

La valorisation des inventaires physiques de marchandises est effectuée aux prix de revient.
Une provision pour dépréciation des stocks est, éventuellement, effectuée lorsque cette valeur est supérieure au cours du jour.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de la société en matière de retraite ne figurent pas en engagements hors bilan.
Compte tenu de différents facteurs, notamment l'âge moyen des salariés et leurs dates d'entrée dans l'entreprise, l'information n'est pas mentionnée car elle est jugée peu significative.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

NOTES SUR LE BILAN

Actif :

• Actif immobilisé

Se reporter au détail des immobilisations ci-après et aux tableaux n° 2054 et n° 2055 de la liasse fiscale qui sont joints à cette annexe.

• Créances

Se reporter au Tableau n° 2057 de la liasse fiscale.

Passif :

• Capital social :

Le capital social n'est composé que d'actions ordinaires.

• Dettes :

Voir Tableau N°2057 de la liasse fiscale jointe.

Charges et produits exceptionnels :

Voir Tableau N°2053 de la liasse fiscale jointe.

Détail des factures non parvenues et des charges à payer :

	Montant (euros)			
libelles	Fournisseurs	Social	Fiscal	Financier
Locations	151,37			
Frais de déplacements	202,33			
Assurances	50 000,00			
Actes et contentieux	19 835,07			
Honoraires comptables	5 000,00			
Honoraires formations	900,00			
Droits d'enregistrement	500,00			
Cotisations	1 050,00			
TVA sur charges à payer	5 299,62			
Provision primes à payer		26 283,00		
Provision pour charges sur primes		10 513,00		
Provision pour congés payés		6 851,88		
Provision pour charges sur congés payés		2 507,09		
Cotisations foncières des entreprises			686,25	
Formation continue & Taxe d'apprentissage			9 374,10	
total	**82 938,39**	**46 154,97**	**10 060,35**	**0,00**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Détail des charges constatées d'avance :

libelles	Montant (euros)
Forfait téléphone mobile et internet	362,45 €
Cotisations	1 137,36 €
Locations	12 148,21 €
total	**13 648,02 €**

Composition du capital :

	Nombre de parts début d'exercice	Mouvements de l'exercice	Nombre de parts fin d'exercice
Loïc Brenterc'h	500	-	500
Nelly Bussac Brenterc'h	500		500
TOTAL des parts composant le capital	**1000**	**-**	**1000**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Détail des immobilisations et amortissements :

ABA-WORKSHOP
57bis rue Raspail - 92300 LEVALLOIS-PERRET
SIRET : 80524738400029

Etat des dotations - Edition le mercredi 12 janvier 2022
Exercice : 01/10/2020 - 30/09/2021
APE : 7111Z

Numéro	Description	T.	Taux	Acquisition	Mis en service	Valeur HT	Amort. Ant.	Amort. sur Ex.	Total Amort.	Val. Résiduelle
20500001	BY US SITE WEB	L	33,33	31/10/2015	31/10/2015	970,00	970,00	0,00	970,00	0,00
20500002	BY US SITE WEB	L	33,33	08/12/2017	08/12/2017	3 290,00	3 085,70	204,30	3 290,00	0,00
20501000	SERVEUR SYNOLOGY DS918+	L	20,00	29/11/2019	29/11/2019	2 235,00	379,95	447,00	826,95	1 408,05
>>>>>>>>	Total 205 - CONCESSIONS ET BREVETS					6 495,00	4 435,65	651,30	5 086,95	1 408,05
21350002	PORCELANOSA	L	10,00	30/11/2015	30/11/2015	841,10	406,95	84,11	491,06	350,04
21350003	NEVICO	L	10,00	25/11/2015	25/11/2015	4 166,67	2 021,70	416,67	2 438,37	1 728,30
21350004	NEVICO RENOVATION	L	10,00	09/12/2015	09/12/2015	2 727,27	1 312,84	272,73	1 585,57	1 141,70
21350005	BMB BATIMENT	L	10,00	04/08/2020	04/08/2020	14 255,80	229,68	1 425,58	1 655,26	12 600,54
21350006	LAM BIBLIOTHEQUE BUREAU	L	10,00	21/09/2020	21/09/2020	21 175,00	58,82	2 117,50	2 176,32	18 998,68
21350008	JARDINS RENARD ET PAPI...	L	10,00	25/05/2021	25/05/2021	5 227,78	0,00	187,33	187,33	5 040,45
21350009	JARDINS A VELO TERRASSE	L	10,00	17/05/2021	17/05/2021	8 624,25	0,00	328,20	328,20	8 296,05
>>>>>>>>	Total 2135 - AGENCEMENT DES CONSTR					57 017,87	4 029,99	4 832,12	8 862,11	48 155,76
21540001	CASTORAMA CLIMATISEUR	L	10,00	28/05/2016	28/05/2016	667,41	290,00	66,74	356,74	310,67
21540002	PLANCHA FORGE ADOUR	L	10,00	20/03/2021	20/03/2021	1 229,77	0,00	66,61	66,61	1 163,16
>>>>>>>>	Total 2154 - MATERIEL ET OUTILLAGE					1 897,18	290,00	133,35	423,35	1 473,83
21820001	VELO ELECTRIQUE ELOPS	L	20,00	04/05/2020	04/05/2020	1 243,00	103,58	248,60	352,18	890,82
21820002	VELO ELECTRIQUE ELOPS	L	20,00	28/08/2020	28/08/2020	822,00	15,53	164,40	179,93	642,07
21820003	VELO ELECTRIQUE ELOPS	L	20,00	04/05/2020	04/05/2020	1 243,00	103,58	248,60	352,18	890,82
21820004	VELO ELECTRIQUE ELOPS	L	20,00	04/05/2020	04/05/2020	1 243,00	103,58	248,60	352,18	890,82
21820005	MITSUBISHI OUTLANDER P...	L	20,00	10/07/2020	10/07/2020	34 740,76	1 601,94	6 948,15	8 550,09	26 190,67
21820006	VELO ELECTRIQUE ECO D8	L	20,00	11/06/2020	11/06/2020	1 665,83	103,65	333,17	436,82	1 229,01
>>>>>>>>	Total 2182 - MATERIEL DE TRANSPORT					40 957,59	2 031,86	8 191,52	10 223,38	30 734,21
21830001	2 ORDINATEURS DELL	L	33,33	10/03/2015	10/03/2015	2 442,54	2 442,54	0,00	2 442,54	0,00
21830002	DELL IMPRIMANTE	L	33,33	06/03/2015	06/03/2015	745,68	745,68	0,00	745,68	0,00
21830003	FNAC ORDINATEUR ASUS	L	33,33	02/05/2015	02/05/2015	756,51	756,51	0,00	756,51	0,00
21830004	DELL ORDINATEUR	L	33,33	30/05/2016	30/05/2016	1 006,00	1 006,00	0,00	1 006,00	0,00
21830005	DELL TOUR PRECISION 3420	L	33,33	17/03/2017	17/03/2017	1 090,28	1 090,28	0,00	1 090,28	0,00
21830006	DELL 2 TOURS 3420	L	33,33	20/06/2017	20/06/2017	2 883,60	2 883,60	0,00	2 883,60	0,00
21830007	MAGIC PC IMPRIMANTE HP	L	33,33	21/06/2017	21/06/2017	1 978,67	1 978,67	0,00	1 978,67	0,00
21830008	ORDI PORTABLE LENOVO B...	L	33,33	04/04/2019	04/04/2019	540,53	270,27	180,18	450,45	90,08
21830009	ORDI PORTABLE LENOVO I...	L	33,33	18/04/2019	18/04/2019	582,20	283,56	194,07	477,63	104,57
21830010	TV LG BOULANGER	L	33,33	04/05/2019	04/05/2019	991,67	468,29	330,56	798,85	192,82
21830011	DELL PRECISION 3630	L	33,33	17/05/2019	17/05/2019	1 646,49	757,69	548,83	1 306,52	339,97
21830012	DELL 1 TOUR PRECISION ...	L	33,33	03/07/2019	03/07/2019	4 011,14	1 671,31	1 337,05	3 008,36	1 002,78
21830013	DELL 5820 + ECRAN	L	33,33	08/12/2019	08/12/2019	7 716,12	2 121,93	2 572,04	4 693,97	3 022,15
21830014	BOULANGER ORDI XP PAVI...	L	33,33	11/11/2020	11/11/2020	749,17	0,00	224,75	224,75	524,42
21830015	DELL PRECISION 3240 CO...	L	33,33	04/01/2021	04/01/2021	1 245,91	0,00	311,48	311,48	934,43
21830200	SAMSUNG S21	L	33,33	14/05/2021	14/05/2021	694,99	0,00	90,09	90,09	604,90
21830300	PC SPECIALIST CORSAIR ...	L	33,33	22/07/2021	22/07/2021	4 185,83	0,00	275,18	275,18	3 910,65
>>>>>>>>	Total 2183 - MATERIEL DE BUREAU					33 267,33	16 476,33	6 064,23	22 540,56	10 726,77
21840001	IKEA	L	33,33	05/12/2015	05/12/2015	1 547,00	1 547,00	0,00	1 547,00	0,00
21840002	AMAZON 10 CHAISES	L	33,33	06/02/2017	06/02/2017	963,90	963,90	0,00	963,90	0,00
21840003	IKEA MOBILIER	L	33,33	03/06/2019	03/06/2019	1 883,38	1 671,24	212,14	1 883,38	0,00
21840004	LA REDOUTE	L	33,33	18/09/2019	18/09/2019	1 149,14	396,88	383,05	779,93	369,21
21840005	FERMOB	L	33,33	19/08/2020	19/08/2020	1 406,58	56,00	468,86	524,86	881,72
21840006	GOICOECHEA CUVIER * 10	L	10,00	28/04/2021	28/04/2021	1 516,80	0,00	65,73	65,73	1 451,07
21840007	JARDIN DE MADO FIBERST...	L	10,00	07/04/2021	07/04/2021	610,57	0,00	30,02	30,02	580,55
>>>>>>>>	Total 2184 - MOBILIER					9 077,37	4 635,02	1 159,80	5 794,82	3 282,55
>>>>>>>>	Total général					148 712,34	31 898,85	21 032,32	52 931,17	95 781,17

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immobilisation fin exercice
	Réévalutation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
124 627,27		24 085,07		24 085,07	0,00		0,00	148 712,34

Montant des amortissements début exercice	Augmentations dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant des amortissements fin exercice
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Total		
31 898,85	21 032,32	0,00	0,00	21 032,32	0,00	52 931,17

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ABA-WORKSHOP
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 57 BIS RUE RASPAIL 92300 LEVALLOIS-PERRET
805 247 384 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022

Le 31 Mars 2022, à 19h, les associés de la Société ABA-WORKSHOP se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 57 bis rue Raspail 92300 LEVALLOIS-PERRET, sur convocation faite par la Présidente.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 13 Mars 2022.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Nelly BUSSAC BRENTERC'H préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Nelly BUSSAC BRENTERC'H et Loïc BRENTERC'H, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Loïc BRENTERC'H.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

La Présidence constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidence dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis la Présidence déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidence rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2021 et quitus à la Présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de

commerce ;
- Approbation de ces conventions.

La Présidence donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidence ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 3 023 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 033 206,63 euros de la manière suivante :

Origine
Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1 033 206,63 euros.

Affectation
Dotation aux autres réserves, soit 1 033 206,63 euros

Répartition après affectation
Cette affection aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 754 616,51 euros et celui des réserves à 1 743 616,51 euros.

Rappel des dividendes distribués
L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :



Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30 septembre 2020	Néant.	Néant.	Néant.
30 septembre 2019	142 857	Néant.	Néant.
30 septembre 2018	Néant.	Néant.	Néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Nelly BUSSAC BRENTERC'H

Le Secrétaire
Loïc BRENTERC'H

Les Scrutateurs
Nelly BUSSAC BRENTERC'H
Loïc BRENTERC'H

SAS ABA-WORKSHOP
Siège Social : 57bis rue Raspail
92300 Levallois-Perret
N°Siren : 805 247 384
Tel: +33 (0) 9 67 31 03 68
agence@aba-workshop.com

SAS ABA-WORKSHOP
Siège Social : 57bis rue Raspail
92300 Levallois-Perret
N°Siren : 805 247 384
Tel: +33 (0) 9 67 31 03 68
agence@aba-workshop.com

ABA-WORKSHOP
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 57 BIS RUE RASPAIL 92300 LEVALLOIS-PERRET
805 247 384 RCS NANTERRE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022

PREMIERE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 3 023 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 033 206,63 euros de la manière suivante :

Origine
Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1 033 206,63 euros.

Affectation
Dotation aux autres réserves, soit 1 033 206,63 euros

Répartition après affectation
Cette affection aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 754 616,51 euros et celui des réserves à 1 743 616,51 euros.

Rappel des dividendes distribués
L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

NS LB

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30 septembre 2020	Néant.	Néant.	Néant.
30 septembre 2019	142 857	Néant.	Néant.
30 septembre 2018	Néant.	Néant.	Néant.

TROISIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

La Présidente
NELLY BUSSAC BRENTERC'H

ABA WORKSHOP
SAS ABA-WORKSHOP
Siège Social : 57bis rue Raspail
92300 Levallois-Perret
N°Siren : 805 247 384
Tel: +33 (0) 9 67 31 03 68
agence@aba-workshop.com

LB